

Conditions générales de vente d'AQUA'MOMENT

Article 1 : Préambule et définitions

Les conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée du centre aquatique et sont consultables sur le site internet www.aquamoment.fr Tout titulaire d'un droit d'entrée est censé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit. Les conditions générales de vente, le(s) formulaire(s) et le règlement intérieur constituent le seul cadre des relations juridiques entre le titulaire du droit d'accès et AQUA'MOMENT. La Direction d'AQUA'MOMENT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

En tant qu'utilisateur des services du centre aquatique, toute personne entrant dans le centre est tenue de connaître et de respecter le règlement intérieur, qui définit les droits et les devoirs des usagers ainsi que les règles générales.

Quelques définitions pour les principaux termes retrouvés dans ces conditions générales de vente.

AQUA'MOMENT : SARL, au capital de 10 000 euros, situé 2 C Rue Pierre Bérégovoy à CORMONTREUIL (51 350), immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 813 099 066.

Activités : rassemble toutes les activités proposées par AQUA'MOMENT (aquasports, bébé nageur, apprentissage de la nage, activité de bien être : détente, sauna, etc...)

Centre aquatique : espace dédié aux différentes activités exploité par la SARL AQUA'MOMENT

Article 2 – Modalités et conditions d'accès

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouverture du centre aquatique, des conditions générales de vente ainsi que du règlement intérieur applicables aux différents espaces, le pratiquant peut souscrire à une prestation proposée par le centre au prix indiqué. Pour cela il doit :

- compléter et signer le ou les formulaires fourni(s) par le centre aquatique, et fournir les documents mentionnés

- s'acquitter d'un droit d'accès (soit acheter un ticket à la séance soit acheter un forfait : forfait 5 séances, forfait 10 séances ou abonnement annuel, voir si après la rubrique "Tickets, forfaits et leurs durées de validité")

La vente des droits d'accès ne pourra se faire qu'au centre aquatique ou par internet sur le site www.aquamoment.fr. Chacun des produits pourra faire l'objet d'un " bon cadeau " acheté sous forme de bon nominatif directement au centre aquatique. L'achat du droit d'accès entraîne automatiquement l'acceptation par l'acquéreur de l'ensemble des mentions prévues aux conditions générales de vente.

- l'inscription à un cours : pour participer à un cours au sein du centre aquatique, le titulaire du droit d'accès devra s'inscrire au préalable soit par téléphone aux horaires d'ouverture du centre, en ligne sur le site internet d'AQUA'MOMENT www.aquamoment.fr (rubrique "Mon compte"), ou directement sur place à l'accueil auprès d'un membre du personnel d'AQUA'MOMENT. Le paiement du titre d'accès (ticket ou forfait) devra se faire avant l'inscription au cours. Tous les cours sont accessibles à la réservation, en ligne ou sur place, d'une semaine à l'autre (après le cours effectué) à raison de 1 ou 3 réservations maximum par semaine (en fonction de l'abonnement choisi). Pour les forfaits 10 séances ou les abonnements annuels, le titulaire du droit d'accès peut déterminer un créneau fixe chaque semaine (le fait d'avoir un créneau fixe ne garanti en rien le maintien de ce créneau par la Direction, en cas d'annulation les personnes inscrites seront prévenues afin de réserver un autre créneau).

S'il n'y a plus de place à un cours, une liste d'attente est à votre disposition. Ainsi, si une place se libère, un SMS vous sera envoyé pour vous avvertir et vous n'aurez plus qu'à valider votre réservation.

Le titulaire du droit d'accès est responsable de ses réservations, il se doit de vérifier sa réservation (date, heure, dénomination du cours) par l'intermédiaire de l'accusé réception qui lui a été envoyé (mail ou SMS) sous peine de perdre les séances réservées et non effectuées. Toute annulation devra intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard 72h avant le début de la séance (une réponse automatique sera envoyée afin de prendre en considération l'annulation). Passer ce délai, le titulaire du droit d'accès se verra décompter la séance réservée. Par contre, dans le cas contraire, il pourra alors prétendre au rattrapage du cours.

Le rattrapage pourra se faire dans les 8 jours qui suivront l'annulation pour un ticket à la séance. Pour les forfaits, le rattrapage des cours ne peut se faire que sur la même saison (ou année), et avec un forfait en cours de validité (voir-ci après la rubrique " Tickets, forfaits et leurs durées de validité "). Passé ce délai, le cours non effectué ne pourra être rattrapé ou remboursé. Pour rattraper un cours, le titulaire du droit d'accès devra alors trouver un autre créneau en fonction des places disponibles, soit sur le site internet www.aquamoment.fr soit directement sur place au centre aquatique. Le rattrapage peut se faire sur une autre activité (avec paiement d'un surcoût éventuellement si l'activité choisie est plus chère que l'activité de base). Rattraper un cours n'est pas une obligation mais une possibilité supplémentaire qui est offerte pour profiter pleinement du ticket ou du forfait. Le fait de prévenir tôt, vous offrira plus de possibilités pour trouver un créneau libre.

Article 3 – Tickets, forfaits et leurs durées de validité

Le ticket ou le forfait souscrit donne un droit d'accès à l'activité pour lequel le ticket ou le forfait a été acheté. Ce droit est non remboursable. Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site internet www.aquamoment.fr, ainsi que sur format papier à l'accueil du centre aquatique. Les prix affichés s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). A tout moment la Direction d'AQUA'MOMENT est libre de modifier ses tarifs sans préavis, ceux-ci entrent en vigueur à compter de leur affichage. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'achat du ticket ou du forfait.

Les forfaits 5 ou 10 séances sont nominatifs mais peuvent être utilisés dans le même temps par le titulaire du forfait accompagné de personnes de son entourage (le nombre total de séances sera alors décompté du forfait). Les entrées peuvent donc être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée en respectant la durée de validité du forfait. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).

Les abonnements annuels sont nominatifs et non cessibles.

La durée de validité des différents tickets ou forfaits tient compte des arrêts de fonctionnement du centre aquatique (vidange du bassin ou problèmes techniques, dans la mesure où ceux-ci ne durent pas plus de 20 jours consécutifs, et selon publication). Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra alors être demandé à AQUA'MOMENT, sous quelque forme que ce soit, du fait de ces arrêts.

Les cours sont d'une durée de 45 minutes. Il est impératif de prendre ses précautions pour être dans le bassin à l'heure du début du cours.

Tarifs du ticket ou des forfaits d'AQUA MOMENT et durées de validité :

Séance découverte = 10 euros (sauf cours individuel). 1 seule séance par personne

	Ticket à la séance	Forfait 5 séances	Forfait 10 séances	Abonnement 1x/semaine	Abonnement 1 à 2 x/ semaine	Abonnement 3x/semaine
	Valable uniquement le jour de l'achat*	Validité de 3 mois*	Validité de 6 mois*	Valable 1 an à compter de la date d'achat*	Valable 1 an à compter de la date d'achat*	Valable 1 an à compter de la date d'achat*
Aquagym ou Aquados	13	60	115	299	399	449
Aquasports	18	83	159	399	499	599 ¹
Bébé nageur 6 mois à 3 ans	15	69	132	299 ²		
Ecole d'éveil 3 ans à 5 ans	19	88	169	279 ³		
Ecole de natation à partir de 6 ans	19	88	169	279 ³		
Cours individuel	20 € / 30 min 30€ / 45 min					
Accès espace détente 1h30 maximum ⁴	12	55				

* pour les bons cadeaux la durée de validité est augmentée de 2 mois pour tous les produits

¹ valable pour tous les aquasports, l'aquagym et l'aquados

² valable de Janvier 2016 à Août 2016 inclus

³ valable de Janvier 2016 à Juin 2016 inclus sur la période scolaire soit 22 semaines

⁴ ouvert en continu pendant les horaires d'ouverture du centre (hors privatisation de l'espace détente)

Article 3.1 – Dispositions particulières concernant les cours de bébé nageur et de natation des enfants

Les cours de bébé nageurs sont accessibles aux nourrissons à jour de leur vaccination et en possession d'un certificat médical pour la pratique de la piscine. Les bébés sont obligatoirement accompagnés d'un parent dans les vestiaires et dans le bassin. Le maître-nageur est uniquement là pour accompagner les parents, les guider, les conseiller, leur montrer des exercices et des attitudes à adopter, en aucun cas il ne prend à sa charge un bébé.

Les cours de l'école d'éveil et de l'école de natation sont accessibles aux enfants âgés d'au moins 3 ans à la date d'inscription et en possession d'un certificat médical pour la pratique de la piscine. Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un parent dans les vestiaires afin de l'aider pour se préparer et l'accompagner au bord du bassin. Il en est de même à la sortie du cours. AQUA'MOMENT est responsable de l'enfant uniquement durant la durée du cours et n'est pas en mesure de prendre en charge les enfants dans leur préparation et au moment de se rhabiller. Les parents sont responsables de leur enfant en ce qui concerne le respect du règlement intérieur et des mesures de sécurité.

En cas d'absence, les parents sont priés de prévenir par téléphone l'accueil du centre ou par mail afin que le maître-nageur puisse organiser au mieux son cours. Les cours de l'école d'éveil ou l'école de natation étant organisés pendant les périodes scolaires, toute absence ne donnera lieu à aucun remboursement ou prolongement d'abonnement.

BEBE NAGEUR	ECOLE D' EVEIL	ECOLE DE NATATION
Accessible aux enfants de 6 mois à 3 ans accompagnés du ou des parents	Accessible aux enfants de 3 ans à 5 ans non accompagnés des parents	Accessible aux enfants à partir de 6 ans non accompagnés des parents
Ticket à la séance, forfait 5 séances, forfait 10 séances, abonnement de Janvier 2016 à Août 2016 inclus (possible toutes les semaines excepté les semaines de fermeture du centre pour congés estivaux et arrêts techniques)	Ticket à la séance, forfait 5 séances, forfait 10 séances, abonnement sur l'année scolaire : de Janvier 2016 à Juin 2016 inclus soit 22 semaines de cours (possible toutes les semaines excepté les semaines de fermeture du centre pour congés estivaux et arrêts techniques)	Ticket à la séance, forfait 5 séances, forfait 10 séances, abonnement sur l'année scolaire : de Janvier 2016 à Juin 2016 inclus soit 22 semaines de cours (possible toutes les semaines excepté les semaines de fermeture du centre pour congés estivaux et arrêts techniques)

Article 3.2 – Autres prestations

Privatisation de l'espace détente pendant 1h30 avec un massage de 30 min = 50 € en solo, 70 € en duo

Le bien-être aquatique = une séance de massage sous eau + l'accès à l'espace détente (1h30 maximum) = 55 €

Offre étudiant = - 10 %** de réduction par rapport au tarif affiché. Un justificatif pourra être demandé pour vérifier le statut d'étudiant. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Offre DUO : venez à deux = - 10 %** sur les 2 forfaits. Aucun lien de parenté n'est nécessaire pour en bénéficier.

Tarifs groupe, tarifs Comités d'Entreprise sur demande / ** non cumulable avec des offres promotionnelles

Article 3.3 – Planning, horaires et fermeture du centre

Le planning complet et les horaires des différentes activités sont consultables sur le site internet www.aquamoment.fr ou directement sur place à l'accueil du centre aquatique. La Direction se réserve le droit de supprimer un cours si le nombre d'inscrit est insuffisant. Certains cours pourront être proposés pendant des périodes spécifiques (vacances scolaires, week-end, jours fériés, ou soirée à thème), il s'agit de cours supplémentaires, qui ne font pas parti des abonnements. Il n'y aura aucun rattrapage possible pour ces cours.

Le centre aquatique AQUA'MOMENT est ouvert au minimum 45 semaines par année civile. Fermeture tous les dimanches ainsi que :

Lundi de Pâques	Lundi 27 Mars 2016	
Ascension	Jeudi 5 Mai 2016	Vendredi 6, Samedi 7 Mai 2016 (à voir pour faire le pont)
Lundi de Pentecôte	Lundi 16 Mai 2016	
Fête National	Jeudi 14 Juillet 2016	Vendredi 15 et Samedi 16 2016 (à voir pour faire le pont)
Assomption	Lundi 15 Août 2016	
Fermeture estival		
Toussaint	Mardi 01 Novembre 2016	
Armistice 1918	Vendredi 11 Novembre 2016	samedi 12 nov (voir pont samedi)

Article 4 - Modalités d'achat

Excepté pour l'acquisition des titres vendus par les Comités d'Entreprise, la vente des titres d'accès ne pourra se faire qu'à l'accueil de centre aquatique ou via le site internet. Au centre aquatique, aucune transaction ne pourra s'opérer par une personne autre que celle située à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée dans le centre aquatique. La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Le règlement peut se faire soit par internet sur le site internet www.aquamoment.fr (via un règlement sécurisé par carte bancaire = paypal), soit directement sur place à l'accueil du centre aquatique par chèque, espèce ou carte bancaire (une pièce d'identité peut vous être demandée). **Le centre aquatique accepte également les règlements sur place par chèque vacances ANCV ou chèques loisirs.**

En cas d'acquisition d'un ticket ou d'un forfait à distance (par internet), le titulaire du droit d'accès bénéficiera, conformément aux dispositions des articles L121-19 et suivants du Code de la consommation, d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Le titulaire du droit d'accès peut déroger à ce délai au cas où il ne pourrait se déplacer et où simultanément il aurait besoin de faire appel à une prestation immédiate et nécessaire à ses conditions d'existence. Dans ce cas, il continuerait à exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce droit de rétraction n'est pas applicable aux personnes morales qui souscrivent des tickets ou des forfaits. Les forfaits sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés à des tiers sauf en cas de force majeure et acceptation au préalable de la Direction d'AQUA'MOMENT.

Des facilités de paiement sont possibles pour les forfaits 10 séances ou les forfaits annuels (paiement en plusieurs fois sans frais, voir sur place à l'accueil du centre aquatique). Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, l'encaissement se fera le 1er jour ouvré de chaque mois et cela avant l'inscription à un cours.

En cas de rejet d'une transaction (par carte bancaire ou chèque sans provision), le titulaire du droit d'accès sera redevable envers le centre aquatique AQUA'MOMENT des frais bancaires inhérents à ce rejet. La Direction se réserve le droit de suspendre tout forfait ou abonnement à quiconque serait en défaut de paiement. Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à un remboursement.

Modalités pour le paiement en ligne

Pour les achats directement faits sur le site internet www.aquamoment.fr, le montant de la commande ne sera débité qu'au moment de sa validation (envoi d'un mail de confirmation de la part d'AQUA'MOMENT afin de valider la réservation). Le paiement par carte bancaire est sécurisé via PAYPAL. Par conséquent, AQUA'MOMENT ne peut accéder au numéro de la carte du client qui transite en toute confidentialité. Seules les cartes bancaires nationales seront admises par le système de sécurisation ainsi que les cartes Visa, Mastercard et American Express

Article 5 - Règlement intérieur (valable pour toutes personnes pénétrant dans le centre, y compris le personnel du centre aquatique)

Le règlement intérieur applicable est celui en vigueur au jour où le titulaire du droit d'accès se rend dans le centre aquatique. Celui-ci est affiché dans le centre aquatique et la Direction d'AQUA'MOMENT se réserve le droit de le modifier sans préavis. En s'inscrivant aux cours, le titulaire du droit d'accès accepte de se soumettre au règlement intérieur en vigueur, et notamment aux horaires de début et de fin de cours, il y adhère sans restriction ni réserve.

Ne sont pas admis dans l'enceinte du centre aquatique :

- les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés d'une personne majeure
- toute personne tenant des propos sexistes, racistes ou à connotation religieuse
- les personnes blessées, porteuses de plaies, de pansements, d'infections cutanées, etc...
- les animaux, de toute sorte, même tenus en laisse ou dans un sac

La Direction ainsi que le personnel se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Ne sont pas autorisés à pratiquer les aquasports ou le sauna :

- les mineurs de moins de 16 ans
- les personnes dont l'état de santé ne leur permet pas la pratique d'une activité sportive
- les personnes ayant des fragilités cardiaques

A l'intérieur du centre aquatique, il est interdit :

- de se baigner avec un short de bain, un couvre-chef (casquette, chapeau, voile, etc...) ou habillé (tee-shirt, écharpe, hijab ou vêtement quelconque, etc...), seul le maillot de bain réservé exclusivement à la natation et aux activités aquatiques est autorisé, ainsi qu'éventuellement le bonnet de bain
- d'avoir un comportement violent ou inapproprié (agressivité, insultes envers le personnel ou envers un client du centre, comportement de nature à troubler et/ou gêner la tranquillité du personnel ou des usagers)
- de se livrer à des actes de vols ou de dégradations intentionnelles
- d'introduire des boissons alcoolisées ou des bouteilles en verre
- de se déshabiller ou s'habiller hors des vestiaires, ainsi que de déposer des vêtements ailleurs que dans les casiers prévus à cet effet. Le centre aquatique dispose de cabines individuelles et elles doivent être utilisées sous peine d'exclusion. Les cabines et les casiers doivent être laissés dans un parfait état de propreté. Le centre décline toute responsabilité en cas de vol.
- de marcher avec ses chaussures après la zone "vestiaire" (une fois le pédiluve traversé) excepté avec des chaussures en plastique, propres et prévues à cet effet, et autorisé au préalable par un membre du personnel
- d'avoir une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées. La Direction du centre ou un membre de son personnel se réserve le droit de refuser l'accès au bassin ou aux installations pour les personnes présentant une tenue indécente ou inadéquate.
- de se baigner sans être passé par une douche savonneuse. La Direction du centre ou un membre de son personnel se réserve le droit de refuser l'accès au bassin ou aux installations pour toute personne ne présentant pas une propreté corporelle suffisante.
- de se baigner le corps enduit de crème ou d'huile (même si celles-ci proviennent du centre)
- de pénétrer dans le bassin sans être titulaire d'un ticket ou d'un forfait en cours de validité, ou de participer à un cours sans y être inscrit au préalable
- de pénétrer dans le bassin sans y avoir été autorisé par un membre du personnel
- de prêter son abonnement annuel
- de manger en dehors de l'accueil
- de boire des boissons autre que de l'eau dans ou autour du bassin
- de mâcher un chewing-gum dans ou autour du bassin
- de courir dans le centre aquatique
- de plonger, sauter ou pousser une personne à l'eau
- de faire des immersions prolongées, des apnées, seul et sans en avertir la personne qui encadre l'activité
- de simuler une noyade
- d'utiliser des accessoires de plongée sous-marine, excepté des lunettes de natation
- d'utiliser du matériel apporté de l'extérieur sans en avoir demandé l'autorisation à un membre du personnel
- d'utiliser des appareils électriques à proximité du bassin
- de séjourner en dehors des heures d'ouverture du centre aquatique

Sécurité :

- l'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée
- la fréquentation maximale autorisée du bassin est de **25 personnes par cours**
- les personnes ne sachant pas nager ont l'obligation d'en avertir le personnel qui encadre l'activité et de signaler ce fait par écrit à l'accueil. AQUA'MOMENT décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur une personne

ne sachant pas nager et qui ne se serait pas signalée au préalable auprès de l'accueil du centre aquatique.

- en cas d'incident ou d'accident, les personnes présentes sont tenues de prévenir immédiatement par ordre de priorité, la personne qui encadre l'activité, un responsables du centre, et les pompiers (17) ou le Samu (15)
- toutes les personnes qui pénètrent dans le centre sont tenues de respecter les consignes et injonctions faites par le personnel
- un membre du personnel ou une personne présente dans le centre pourra faire appel aux forces de l'ordre si un individu a un comportement dangereux
- la Direction se réserve le droit de refuser l'accès au centre s'il peut y avoir un risque quelconque pour les pratiquants ou si la fréquentation est excessive
- tous les pratiquants sont responsables des accidents qu'ils peuvent provoquer et commettre
- il est interdit d'ouvrir les sorties de secours, sauf en cas d'urgence

Divers :

- il est formellement interdit de porter atteinte à la propreté du centre aquatique, d'endommager les aménagements et les installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés par les soins d'AQUA'MOMENT au frais du contrevenant et seront sanctionnés par le renvoi immédiat du centre aquatique, sans aucun remboursement possible. Les dégradations de toute nature donneront lieu à des poursuites judiciaires.

- les serviettes qui auront été prêtées par AQUA'MOMENT devront être restituées avant la sortie

- les bouteilles d'eau en plastique consommées lors des cours devront être déposées dans les poubelles

- AQUA'MOMENT met à la disposition de sa clientèle un parking privé avec 2 places pour les personnes à mobilité réduite. Il y a également à proximité un parking public à disposition. Attention il est formellement interdit de se garer sur les places réservées.

Article 6 - Recommandations Santé - Responsabilité

Le centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et les services proposés peuvent comporter des risques notamment les aquasports et le sauna. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux).

Le centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses pratiquants et les conditions d'hygiène.

Le pratiquant s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes et le règlement intérieur d'AQUA'MOMENT en ce sens. Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription d'un forfait ou d'un abonnement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités nautiques et sportives datant de moins d'un mois (celui-ci devra être **renouvelé au minimum tous les deux ans en cas de renouvellement de forfait ou d'abonnement**). A défaut, la Direction d'AQUA'MOMENT sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du forfait ou de l'abonnement.

Article 7 - Sanctions et résiliation

Tout défaut de paiement, toute déclaration inexacte ou volontairement incomplète concernant tout ou partie des informations communiquées à AQUA'MOMENT, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanctions, pouvant aller de l'exclusion temporaire d'AQUA'MOMENT à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation du forfait ou de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Cette résiliation de plein droit, par la Direction du centre aquatique, du forfait ou de l'abonnement pourra se faire soit par l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, soit immédiatement après constat par un membre de la Direction, ou deux membres du personnel du centre aquatique ou par un membre du personnel du centre aquatique et deux pratiquants. Toute résiliation à l'initiative du centre aquatique entraînera l'interdiction d'accès au centre et le pratiquant devra alors restituer son forfait ou son abonnement.

Article 8 - Réclamation

Toute réclamation sera adressée à la Direction d'AQUA'MOMENT par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, ou déposée en main propre à un membre de la Direction d'AQUA'MOMENT.

Excepté sous avis médical (original du certificat médical du médecin obligatoire) ou changement de situation professionnelle (attestation sur l'honneur de l'employeur), aucune résiliation de forfait ou d'abonnement, par l'utilisateur, ne pourra se faire pendant la période de validité dudit forfait ou abonnement. L'état de santé doit empêcher la pratique des activités pour un minimum de 30 jours. Le pratiquant devra notifier la suspension de son forfait ou abonnement par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande. Il devra en outre restituer son forfait ou son abonnement. La cessation du contrat prendra alors effet à compter de la réception de la Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, et le centre procédera au remboursement du pratiquant au prorata du nombre de séances restantes pour les forfaits, et au "prorata temporis" pour les abonnements annuels.

De manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du centre aquatique n'ouvre à l'abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement. Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement. Les horaires d'ouverture du centre ainsi que les horaires des séances et des activités peuvent faire l'objet de modifications (vacances scolaires, arrêts techniques, etc...).

Article 9 - Force majeure

AQUA'MOMENT s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter les obligations édictées dans ses conditions générales de vente. Dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'exécuter ses obligations en raison d'évènements indépendants de sa volonté ou sur lesquelles elle n'a pas de maîtrise, sa responsabilité ne pourra pas être recherchée.

En cas d'impossibilité (pour cause de formation, de maladie des intervenants, de problèmes techniques lié au bassin ou encore d'imprévus liés aux conditions climatiques, le centre aquatique se réserve le droit d'annulé des cours pour lesquels aucun rattrapage ne sera possible (dans la limite de 2 annulations par personne et uniquement pour les abonnements annuels, pour les autres tickets ou forfaits, et dans la mesure du possible, un rattrapage sera possible).

En cas de fermeture du centre supérieure à 2 mois, le titulaire du droit d'accès pourra résilier son contrat avec AQUA'MOMENT par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Dans ce cas, la résiliation deviendrait effective à la réception de cette lettre AQUA'MOMENT devra alors rembourser les séances réglées et non effectuées (au prorata de ce qui n'aura pas été effectué et ceci par rapport au prix de base).

Article 10 - Règlement des litiges

La présente convention est régie par le droit français. Tout différend entre le pratiquant et AQUA'MOMENT relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la réalisation de la présente convention (ou de l'une quelconque de ces clauses) sera de la compétence exclusive des juridictions de l'ordre judiciaire de Reims.

Article 11 - Autres dispositions

L'ensemble des stipulations des conditions générales de vente constitue l'intégralité de l'accord entre AQUA'MOMENT et l'adhérent eu égard à son objet et remplace et annule toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes, conventions et accords préalables entre les parties.

Si l'une des dispositions de la présente convention s'avérait contraire à une loi ou une réglementation applicable, cette disposition serait réputée écartée, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions de la présente convention.

Article 12 - Assurance

AQUA'MOMENT est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'observation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, AQUA'MOMENT informe le titulaire du droit d'accès de son droit de souscrire une assurance "individuelle accident" qui couvrira toutes les activités sportives qu'il est susceptible de pratiquer au sein du centre aquatique AQUA'MOMENT. Il est entendu que cette garantie complémentaire est facultative, et reste à la charge entière de l'adhérent.

Les vestiaires du centre aquatique sont dotés de casiers, fermant à clé, mais ne font pas l'objet de surveillance. AQUA'MOMENT décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans son centre aquatique de tout objet autre que les effets vestimentaires, et sous réserve que les vêtements aient bien été rangés dans un casier dument verrouillé. Toute réclamation devra être accompagnée d'une plainte enregistrée préalablement auprès des forces de l'ordre. La plainte est l'acte par lequel la victime d'une infraction informe un service de police, une brigade de gendarmerie ou le procureur de la République. Seul le compte-rendu d'infraction initial sera recevable, et non le récépissé.

Article 13 - Loi informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction d'AQUA'MOMENT. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.